



ACTUALITÉ

Budget enseignement supérieur et recherche : l'indigence



MONDES UNIVERSITAIRES

L'éviction scandaleuse de Roland Goigoux



SNESUP POINT COM.

Colloque « Naissance de la FSU »



ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Comment réprimer sans jamais prévenir

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 548 OCTOBRE 2006

e s n e s u p

DOSSIER

La rentrée universitaire

Résolument syndical

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

La liste est longue depuis mai 2006 : projet de budget puis budget 2007, sans-papiers, Cachan, AERES, IUFM, stages PLP2, apprentissage de la lecture, ATER et demi-ATER, privatisation GDF, attaques contre la justice, autoritarisme du ministère contre les droits, statuts et personnes, carte scolaire, pressions et menaces nouvelles sur les retraites... Il s'agit sans conteste d'une offensive libérale très violente, pluri-thématique.

Quels enjeux? Le gouvernement et la droite cherchent à effacer leur échec dans l'affaire du CPE et à tirer la société et les enjeux des scrutins 2007 le plus loin vers la dérégulation, la mise en concurrence de toutes les activités humaines. Il s'agit aussi d'étouffer les alternatives nées dans le vote d'opposition au TCE en mai 2005 et dans la lutte contre le CPE et en même temps d'aggraver une fuite en avant plus financière qu'économique calquée sur le modèle américain. Il s'agit encore de casser les services publics, d'isoler des niches de rentabilité, et aussi d'empêcher les convergences à gauche en déplaçant le curseur le plus loin possible vers le libéralisme pour conserver le pouvoir et le contrôle d'un appareil étatique renforcé.

Les défis du syndicalisme, les responsabilités du SNESUP. À des analyses lucides, il convient d'associer des propositions structurées et concrètes qui n'ont de caractère opératoire que dans le débat public et citoyen et les actions multiformes sur le terrain avec les collègues. C'est en ce sens une démarche différente, par exemple, de celle de SLR et du lobbying que cette organisation veut exercer. L'impact modeste des grèves et manifestations du 28 septembre, la signature trop lente de la pétition AERES... sont des indicateurs d'une forme

d'attentisme déjà observé lors des scrutins présidentiels antérieurs. Tous ces mauvais coups qui altèrent nos missions doivent être contestés et combattus sans attendre. Nous avons pour nous, au SNESUP, avec le congrès de Dunkerque, un plan pluriannuel cohérent et des réflexions et propositions sur le premier cycle, sur l'orientation, sur un processus d'unification contrasté de l'enseignement supérieur.

Orientation dirigée, financement du supérieur par les usagers et les régions, dérégulation des diplômés et des statuts des enseignants, dualisme du système supérieur français (Écoles/Universités) se trouvent au cœur du débat qui en général maltraite les universités. Ce dernier point est l'un des enjeux du congrès de la FSU. Nous sommes en capacité de convaincre sur toutes ces questions, qu'elles touchent aux classes préparatoires, à l'intégration des IUFM, comme aux revendications salariales des enseignants du supérieur, y compris au sein de la FSU. Cela appelle aussi de travailler mieux avec le SNCS et le SNASUB, dans la FSU. La question de la visibilité de nos sections syndicales, des reprises rapides de cotisations(*) et d'adhésions nouvelles, est sur ce point décisive. Il convient d'être ambitieux.

Paris, le 6 octobre 2006

* Nous étions 6 000 au SNESUP fin août 2006, chiffre légèrement supérieur à l'année précédente.



DERNIÈRE MINUTE. Scrutin CTPU : on votera encore en novembre ! La participation inférieure à 50 % des inscrits impose (loi Perben) un deuxième tour. Le vote SNESUP encore plus fort !

ACTUALITÉ 4

- Inscrire la réussite
- Budget enseignement supérieur et recherche : l'indigence
- Conjoncture économique et sociale

MÉTIER 7

- Du bon usage du 46.3°
- Agrégés ou certifiés ATER

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Rouen : un premier succès
- Réseau Universités Sans Frontières

DOSSIER 9

La rentrée universitaire

La rentrée universitaire 2006-2007 est sous les feux de l'actualité. Plusieurs dossiers sont en première ligne : les conditions d'études, de vie et l'orientation des étudiants, l'efficacité sociale des universités, leur financement et les droits d'inscription. Le baccalauréat 2006 a été un grand cru mais le nombre de bacheliers généraux se tasse et progresse moins que ceux des séries technologiques et professionnelles.



MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Le mal être étudiant
- L'éviction scandaleuse de Roland Goigoux
- Formations au travail social

ENTRETIEN 19

- avec Yves Langevin

ECONOMIQUE ET SOCIAL 20

- Comment réprimer sans jamais prévenir
- La fausse monnaie du "dialogue social"

SNESUP POINT COM 23

- Colloque « Naissance de la FSU »
- Un livre de Jean Ortiz

ÉPHÉMÉRIDE

5 OCTOBRE

Assemblée annuelle

des responsables de sections et membres de la CA

10 OCTOBRE

Journée mondiale

contre la peine de mort

16 OCTOBRE

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

17 OCTOBRE

Journée mondiale

du refus de la misère

Rassemblement

au pont Saint-Michel à Paris à la mémoire des victimes du 17 octobre 1961

17-18 OCTOBRE

Conseil délibératif fédéral national

19 OCTOBRE

Réunion du Conseil supérieur de l'éducation

9 NOVEMBRE

Comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle

20 NOVEMBRE

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

23 NOVEMBRE

Commission administrative nationale

25 NOVEMBRE

États généraux pour l'avenir des jeunes organisé par la FSU

Du 6 au 24 NOVEMBRE

Vote pour le congrès de la FSU

Du 13 novembre au 11 décembre

2^e tour élections CTPU

(date limite de vote par correspondance 11 décembre à 12 heures)

Inscrire la réussite → par Anne Mesliand

Le dispositif de pré-inscription proposé par le ministre ne doit pas être un pas vers la sélection des étudiants, le contrôle et la réduction des effectifs. Nos propositions, au contraire, ouvrent la voie de la réussite au plus grand nombre.

Le ministre délégué à l'Enseignement supérieur, François Goulard, a préconisé⁽¹⁾ d'organiser une pré-inscription à l'université à partir du mois de février pour les lycéens de Terminale, avant l'inscription définitive à l'issue du baccalauréat. Ce dispositif prétend lutter contre l'échec de trop nombreux étudiants.

Nombre de facteurs concourent à des échecs trop importants dans les premières années des études universitaires. L'orientation des lycéens, ou plutôt ses difficultés, en est un. C'est pourquoi d'ores et déjà des universités mettent en place des dispositifs variés – modules de projet personnel et professionnel, journées portes ouvertes, suivi individualisé – pour l'améliorer. C'est en ce sens que le SNESUP propose, dans son plan pluri annuel (mesure 7), de « mettre en place un dispositif d'orientation des étudiants construisant progressivement, dès le second cycle des études secondaires, un projet personnel et professionnel permettant la conquête de leur autonomie d'étudiant adulte »⁽²⁾.

Bien sûr de telles mesures sont fortement consommatrices de moyens, ce que rappellent nos collègues et les présidents des universités engagées dans cette voie⁽³⁾. Les 3,7 millions d'euros accordés aux projets « pour l'égalité des chances » dans une cinquantaine d'établissements confirment si besoin était que la réussite a un prix – et aussi que

cette somme ne suffit pas! Nous avons chiffré⁽⁴⁾ les mesures urgentes dont a besoin l'enseignement supérieur pour assurer l'accès et la réussite dans les études supérieures d'un nombre croissant d'étudiants.

Le ministre aurait-il adopté nos propositions? La publication concomitante du budget permet d'en douter! Et on ne peut non plus ignorer la tentation récurrente des gouvernements d'instaurer une sélection à l'entrée de l'université. Ce risque, le SNESUP et l'UNEF l'ont immédiatement dénoncé⁽⁵⁾. Les conditions nécessaires à la réussite des étudiants vont bien au-delà d'une mesure de pré-inscription, surtout si elle ne s'accompagne ni des moyens ni de la volonté de démocratiser les études supérieures. C'est la mobilisation sans faille des étudiants et des enseignants chercheurs qui imposera que chaque jeune puisse effectivement construire son orientation, son parcours, et accéder à un métier et à une qualification reconnue. ●

(1) Jeudi 21 septembre 2006 sur Europe 1.

(2) Plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur et la recherche, <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?rubrique=colloques>

(3) *Le Monde*, 27/09/06, « Les solutions des universités contre l'échec ».

(4) Voir le Plan pluriannuel, idem.

(5) Communiqué du SNESUP: www.snesup.fr, ndoc : 2621, communiqué de l'UNEF : www.unef.fr

28 SEPTEMBRE : GRÈVE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

De premières et inégales initiatives de grève et de manifestations dans l'ensemble du champ de l'éducation. Trois semaines après la rentrée, peut-être assommés par les annonces de réduction d'emplois dans le budget 2007, les personnels se préparent à d'autres mobilisations.



Avec leurs étudiants, peu nombreux il est vrai des enseignants du supérieur étaient présents dans les cortèges.

© Gérard Lauton

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris -

Tél. : 01 44 79 96 10

Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :

Guy Odent

Rédacteurs en chef :

François Bouillon, Gérard Lauton,

Anne Mesliand

Coordination des rédactions :

Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III So7698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

CAG, Paris

Impression :

SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03,

contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Didier Chamma

Budget enseignement supérieur et recherche : l'indigence

→ par Pierre Duharcourt

La suppression des emplois de fonctionnaires étrangle les services publics et touche principalement l'enseignement scolaire. Pour le supérieur et la recherche, des mesures en trompe-l'œil ou insuffisantes.

Il y a deux manières de présenter le projet de loi de finances pour 2007: la propagande gouvernementale prétend « favoriser l'emploi, le pouvoir d'achat et la confiance »; la réalité, c'est celle de l'étranglement des services publics, passant d'abord par la réduction des emplois et la dévalorisation des traitements des fonctionnaires, par la diminution en valeur réelle de leurs crédits, et tout un ensemble de dispositions pour faciliter l'emploi précaire ou encourager le versement de bas salaires (allègements de « charges », augmentation de la prime pour l'emploi) (voir l'ensemble de nos analyses : www.snesup.fr, ndoc =).

DERRIÈRE LES CHIFFRES ANNONCÉS...

Sur les 15 000 emplois de fonctionnaires supprimés, l'enseignement scolaire représente plus de la moitié : c'est dire la place que le gouvernement accorde aux dépenses pour l'avenir. La mission enseignement supérieur et recherche (MIRE) semble échapper à cet étranglement, avec une hausse de 2,6 %; mais cette augmentation couvre à peine l'inflation correspondant aux fournitures du secteur et à l'augmentation mécanique de la masse salariale. Le gouvernement s'était engagé à 3 000 créations d'emplois, puis avait annoncé un chiffre réduit à 1 500



© Presse Universitaire

créations. Il affiche désormais 2 000 créations d'emplois, ce qui peut sembler un « progrès ». Ce chiffre nouveau correspond en fait à 1 598 créations nettes (en ETP): il n'y aurait que 450 créations d'emplois d'enseignants-chercheurs (moins de la moitié de l'an dernier), 550 créations d'IATOS, et 140 créations d'emplois de chercheurs, 410 d'ingénieurs et techniciens, mais 300 postes de contractuels pour les EPST et les EPIC. Il prétend accorder un milliard d'euros supplémentaires pour la recherche : en fait, 280 millions sont des dépenses fiscales (crédit impôt recherche) au profit des entreprises, et 280 des crédits pour l'ANR et OSEO, c'est-à-dire pour le pilotage technocratique par projets; plus de la moitié de ce milliard est ainsi soustrait aux possibilités de financement de base des laboratoires.

Un insupportable étai budgétaire

Le seul aspect qui peut apparaître en progrès est celui des allocations de recherche : en nombre inchangé, elles seraient revalorisées de 8 % au 1^{er} février, et le montant en troisième année passerait à 150 % du SMIC. Parallèlement, 175 nouvelles conventions CIFRE sont annoncées, ainsi que 100 CIPRE (nouvelle formule pour aider à l'emploi de post-doctorants). Au contraire du reste de l'aide aux étudiants : les bourses ne sont revalorisées que de 1,5 % et le système ALINE est une aumône concernant un public restreint (moins de 80 000)⁽¹⁾ : le ministère se contente de promettre – mais sans garanties – qu'il y aura moins de retard dans le versement.

DÉVELOPPER LES ACTIONS

Les modifications de présentation budgétaire rendent impossible en l'état actuel l'appréciation de l'évolution réelle des crédits pour les autres chapitres, par exemple le fonctionnement des établissements. La tendance à privilégier les primes et indemnités (y compris avec de nouvelles bourses Descartes) au détriment des promotions de grade ou de corps semble par ailleurs se confirmer. C'est le développement des actions, au niveau des établissements et au niveau national, que pourra desserrer cet insupportable étai budgétaire. ●

(1) Voir LE SNESUP n° 547, « Aline, les yeux pour pleurer ».

DERNIÈRE MINUTE
Des rumeurs inquiétantes
Sont annoncés 200 millions d'euros pour financer le lancement de 10 RTRA, 100 millions pour soutenir les 10 projets PRES. Ainsi, le gouvernement entend « récompenser », avec des sommes considérables, la constitution précipitée – sans la concertation et la recherche des coopérations nécessaires – de « pôles d'excellence », et condamne les autres à une diminution drastique de leurs moyens.

FLEURANCE 2006 : SLR ET LES SCRUTINS 2007

Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre se sont retrouvés à Fleurance pour un carrefour d'idées les acteurs les plus mobilisés des deux dernières années dans la défense de la recherche, ses moyens, ses personnels. Moment ambigu où les déceptions autour de la loi et ses décrets ouvrent peu sur les luttes, y compris contre le féodalisme de l'AERES ou le budget 2007, et où l'adresse aux candidats à la présidentielle fait affluence⁽¹⁾.

Si cette forme originale de rencontre entre le sociétal et les partis politiques peut inaugurer un rapport différent, plus efficace s'il l'emporte sur les tentations lobbyistes, le rôle que l'initiateur de ce forum (SLR) assigne aux syndicats interpelle jusqu'à nos fins mêmes.

Le SNESUP, présent par son secrétaire général, Jean Fabbri, et nombre

d'autres intervenants, comme le SNCS avec Jacques Fossey, a remis aux participants et aux invités un dossier FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB) : la coloration revendication et syndicale fut largement appréciée.

Deux points à marquer : la discussion sur l'enseignement supérieur où la volonté de rapprocher écoles (et CPGE) du monde universitaire est unanime et les dialogues exigeants avec les candidats tant sur les moyens que sur les liens complexes recherche-société.

Évitant le double écueil misérabiliste et élitiste, la communauté scientifique et tout particulièrement ses syndicats doivent s'emparer du débat public... pour revaloriser la recherche, l'enseignement supérieur et leurs métiers.

Didier Chamma et autres

(1) Ont été « auditionnés » : M.-C. Buffet, L. Fabius, D. Voynet, F. Bayrou, O. Besancenot, etc.

Enjeux et luttes

→ par Pierre Duharcourt

L'évolution de la situation économique en 2006 pourrait dégager des moyens pour une politique sociale et des choix budgétaires tout autres que ceux du gouvernement.

Le gouvernement tient actuellement un discours triomphaliste sur le retour de la croissance qui consacrerait, après l'échec du CPE, le succès de sa politique néolibérale. Dans une déclaration récente, T. Breton, ministre de l'Économie et de l'autosatisfaction, a présenté l'année 2006 comme la meilleure depuis cinq ans.

Il est vrai que l'année en cours sera meilleure que l'année 2005, qui était particulièrement médiocre: le taux de croissance passerait de 1,2 % à plus de 2 %, soit plus que la prévision faite il y a un an; mais c'est un résultat voisin de celui constaté en 2004. La légère reprise actuelle tient essentiellement au dynamisme de l'économie mondiale, qui a gagné nos voisins, et se traduit par une augmentation des exportations, notamment vers l'Allemagne dont la demande repart. Elle est entretenue par les composantes de la demande intérieure: consommation (du fait de l'amélioration relative de l'emploi, plutôt que de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire – qui stagne), et investissement principalement dans la construction. Elle n'est pas trop freinée par la montée des prix des matières premières, notamment énergétiques: le taux officiel d'inflation reste « contenu » à moins de 2 %, mais la hausse des prix (transport, chauffage, et autres tarifs) pèse sur le pouvoir d'achat des catégories populaires.

La situation de l'emploi semble en amélioration. Le taux de chômage officiel a

baissé de 10 % à 9 % en un an, par la combinaison de plusieurs phénomènes. Environ 200 000 emplois ont été créés: emplois aidés du plan Borloo relancé après le retrait du CPE, emplois précaires dans les services, intérimaires dans l'industrie. Le contrôle plus « strict » des chômeurs a permis des radiations supplémentaires. Enfin, l'évolution démographique a entraîné la diminution des entrées sur le marché du travail, tandis que l'application de la loi Fillon s'est traduite par l'augmentation des départs pour les carrières longues.

Tandis que se poursuit le mouvement qui voit la part des revenus du patri-

▼
**Le pouvoir d'achat
 du salaire moyen et plus encore
 celui du salaire médian
 baissent depuis deux ans.**
 ▲

moine augmenter dans les revenus des ménages, on observe une modification dans l'éventail des salaires. Le SMIC et les plus bas salaires augmentent plus vite que le salaire moyen, mais le coût de cette augmentation est supporté par la collectivité et non par les entreprises du fait des allègements de « charges »; les rémunérations du haut de l'échelle grimpent (les « salaires » astronomiques de certains dirigeants étant complétés par la distribution généreuse de « stock-options »); les salaires du milieu de l'échelle stagnent: le pouvoir d'achat du salaire moyen et plus encore celui du salaire médian baissent depuis deux ans.

CAGNOTTE FISCALE ET CROISSANCE ZÉRO...

L'« embellie » actuelle améliore la situation des finances publiques, et pose la question de l'utilisation des surplus de recettes fiscales constatés dès cette année. Si l'on peut admettre qu'une partie de cette « cagnotte » peut être utilisée pour réduire le déficit et la dette, il reste



© Istockphoto/Radu Razvan

des marges importantes pour financer le développement des services publics et permettre la revalorisation des traitements des fonctionnaires (pour lesquels la perte de pouvoir d'achat de l'indice dépasse 5 % depuis le début de la législature). Au contraire, le gouvernement programme un budget 2007 en croissance zéro, avec des suppressions d'emplois par non-remplacement d'une partie des départs en retraite; il rompt ses engagements en réduisant de moitié les créations d'emplois prévues dans le Supérieur et la recherche; il planifie l'austérité dans les services publics.

Le projet de privatisation de GDF relève de cette logique de désengagement de l'État et d'attaque contre les services publics. Présentée au nom du « patriotisme économique » pour contrer la tentative d'OPA de l'italien Enel (qui pouvait apparaître comme une réplique à l'entrée d'EDF dans le capital de l'autre italien Edison), la fusion GDF-Suez ne ferait que s'inscrire dans un processus de libéralisation qui aboutit à la création de monopoles privés poussant à la hausse des tarifs, et incapables de contribuer à la sécurité d'approvisionnement énergétique – au niveau national comme européen – face aux fournisseurs étrangers (Gazprom par exemple pour ce qui concerne le gaz).

En cette période de rentrée, c'est par le développement des luttes qu'on peut mettre en échec ces offensives néolibérales. C'est le sens de la grève interfédérale du 28 septembre dans le secteur de l'éducation. C'est celui de l'appel de la FSU à une mobilisation dans la fonction publique, et à des convergences dans les services publics autour de la défense de GDF. ●



GDF : jusqu'où va-t-on privatiser le quotidien ?

© Istockphoto/Peter Nguyen

Du bon usage du 46.3°

par Jacques Guyot, responsable du secteur CNU

Qualifié(e) professeur des universités, déqualifié(e) en septembre : le comportement scandaleux de certaines sections du CNU empêche la promotion interne des MCF et remet en cause la politique d'emploi des universités.

La section 32 du CNU (chimie organique, minérale et industrielle) vient de refuser de pourvoir trois des cinq postes de professeur relevant de l'article 46.3° et pour lesquels son avis était demandé. Ces postes étaient affichés dans les universités de Strasbourg I, Toulouse III, Clermont II. Pourtant, pour ces trois postes, cinq des six candidats examinés avaient été qualifiés par la section 32. Ce refus a été justifié par l'âge des candidats – moins de 45 ans – et par « la qualité de leur dossier qui relèverait d'un recrutement normal et non d'un article 46.3° ». C'est aussi ce que le président de la section 32 a avoué aux candidats et aux collègues

qui l'ont interrogé sur cette scandaleuse décision. En fait, la section 32 entend réserver la promotion comme PR au titre de l'article 46.3° aux candidats présentant des dossiers d'un certain type (plus de 45 ans, investissement administratif...) et à eux seulement. Elle prévoit d'ailleurs d'en informer les établissements.

UN EXEMPLE SIGNIFICATIF

Le cas du poste affiché à Clermont II est tout à fait illustratif : l'université souhaitait rééquilibrer le rapport PR/MCF de la section 32 qui est de l'ordre de 0,2, sans toutefois augmenter le nombre total d'enseignants chercheurs dans la discipline, ce que le nombre d'étudiants ne pouvait pas justifier. La création de ce poste de PR en 46.3° devait donc permettre de redéployer un poste de MCF vers une autre discipline, tout en réalisant une volonté de promotion interne qui est justement l'objectif de l'article 46.3°. En refusant tout le classement, la section 32 du CNU remet clairement en cause la politique de l'université. Ce faisant, elle outrepassse ses prérogatives. Elle doit être

rappelée au respect de la réglementation.

De plus, rien n'autorise le CNU à établir des discriminations liées à l'âge des candidats. Dans la section 33, il y a quelques années, un refus de qualification justifié par l'âge du candidat a été annulé par le TA. Ce type de discrimination est illégal au regard de la

lorsqu'ils sont qualifiés. Le SNESUP demande une nouvelle délibération de la section 32 pour les trois postes de PR (article 46.3°) en rappelant que le rôle du CNU est d'exprimer un avis sur les qualités scientifiques et professionnelles des candidats sans intervenir dans les choix politiques des établissements. Il est intervenu auprès du ministère qui nous donne « raison à 100 % » et doit recevoir le président de la section 32. Affaire à suivre... ●

▼
Rien n'autorise le CNU à établir des discriminations liées à l'âge des candidats
▲

QU'EST-CE QUE LE 46.3

Le 3° concours de PR de l'article 46 est réservé aux MC ayant accompli dix années de service dans l'enseignement supérieur ou dans un EPSCP dont cinq en qualité de MC. Les ayants droit sont dispensés de la qualification « professeur » mais chaque candidat classé doit recueillir, *a posteriori*, l'avis favorable de la section compétente du CNU. Voir le *Mémo du Sup*, page 20.



© istockphoto/Christine Balleras

jurisprudence engendrée par cet arrêt de TA.

Enfin, en donnant un avis défavorable à des candidats déjà qualifiés, la section 32 s'est complètement déjugée. D'ailleurs, au CTPU pour lequel nous votons actuellement, le SNESUP avait demandé que les candidats à un emploi de professeur au titre de l'article 46.3° soient dispensés de l'avis du CNU

Agrégés ou certifiés ATER

Rentrée de septembre : les refus de détachement comme ATER se ramassent à la pelle... Vite ! Alerte le SNESUP.

Voici quelques années, alerté sur de nombreux cas de refus de détachement opposés à des professeurs agrégés ou certifiés recrutés comme ATER, le SNESUP était intervenu auprès du Ministère. Résultat : l'engagement de garantir les détachements pour les ATER renouvelables ou nouvellement recrutés qui prendraient la précaution (et le risque!) de se faire affecter en zone de remplacement. Mais à la présente rentrée, rien ne va plus ! Les recteurs ont maintenant délégué de pouvoir pour la gestion des personnels enseignants, détachements compris ; et certains d'entre eux, à Versailles notamment, ne pa-

raissent pas considérer les nécessités de service de l'enseignement supérieur et de la recherche comme une priorité...

Bien que les recteurs soient désormais « autonomes », le SNESUP transmet au ministère les refus de détachement qui lui sont signalés. Non sans résultats : sur les quatre premiers cas transmis le 13 septembre, trois sont aujourd'hui réglés favorablement. Mais le 25 septembre, nous en avons transmis cinq autres, relevant tous du Rectorat de Versailles. Le SNESUP appelle tous les ATER fonctionnaires dans cette situation à se faire connaître d'urgence : affaires@snesup.fr ●



© istockphoto/Oleg Pitkhodko

ATER : des collègues à ne pas laisser tomber !



Défense des personnels : un premier succès

Sous la férule du directeur (mal)⁽¹⁾ réélu de l'IUT de Rouen règne depuis plusieurs années un climat détestable. On l'a vu en d'autres temps pratiquer le népotisme (reconnu par la section disciplinaire du CNE-SER). Aujourd'hui, l'insulte (par exemple en CA restreint contre une collègue professeur militante du SNESUP) et l'agression antisyndicale (menaces verbales proférées publiquement contre les organisations syndicales) constituent son mode habituel de gouvernement (cf. notre article dans *LE SNESUP* n° 542).

Ont d'abord été concernés les enseignants chercheurs victimes d'oukases divers (expulsion de leurs bureaux, changement de clefs, déplacements de disques durs...), poussant certains à rechercher un poste dans un autre labo pendant que d'autres résistaient sur place.

Ce fut ensuite au tour des personnels

IATOS : récemment le président de l'Université a dû organiser « l'exfiltrage » de deux personnels administratifs qui avaient osé ne pas s'incliner devant des ordres arbitraires.

Cependant, cet individu était jusqu'à présent parvenu à échapper aux diverses actions entreprises par une communauté universitaire de plus en plus excédée.

Mais les rapports de forces sont en train de changer. Un CA restreint réuni le 13/07/06 a voté à l'unanimité (-1 voix) le transfert du poste d'un EC de l'IUT (à qui le directeur avait « concocté » un emploi du temps sur trois départements de l'IUT dont l'essentiel ne correspondait à ses enseignements antérieurs) vers l'UFR de sciences, mettant ainsi le collègue à l'abri et lui permettant de poursuivre – enfin – ses recherches dans des conditions normales. De plus, le recteur, dont la connaissance du dossier est presque

aussi complète que celle de l'intersyndicale qu'il a reçue au printemps, s'est engagé à la recevoir à nouveau pour évoquer les dernières en date des atteintes au droit syndical (retrait de responsabilité pour un IATOS militant du SNASUB).

On peut raisonnablement penser que, face à un directeur qui multiplie les maladroites et les provocations, la justice et l'éthique universitaire vont enfin triompher.

C'est ce à quoi s'emploient le SNESUP, le SNCS et le SNASUB en solidarité avec l'intersyndicale.

Les sections SNESUP, SNCS et SNASUB-FSU de l'université de Rouen. ●

(1) Au conseil de l'institut, 10 étudiants ayant terminé leurs études n'avaient pas été remplacés. Deux chargés d'enseignement n'étaient plus membres du personnel de l'IUT... : élu avec 20 voix sur 40!



Université Dauphine-Guyane ?

Léon Bertrand, ministre délégué au Tourisme, et Bernard de Montmorillon, président de Paris-Dauphine, ont annoncé, début septembre, la création d'un M2 de « *Management de la culture et développement des activités touristiques durables* » en Guyane. La formation devait commencer en octobre 2006, avec 23 étudiants dont 14 seraient de Guyane... à Saint-Laurent-du-Maroni, ville de 10000 habitants!

Renseignements pris auprès de camarades de l'UAG, personne n'était au courant. Un établissement de métropole s'installerait en Guyane, sans accord avec l'UAG?... C'est ressentie comme une forme de néocolonialisme. Interrogée au CNE-SER, la DGES a indiqué que le master de tourisme n'était pas habilité. Cette formation ne pourrait donc ouvrir que comme diplôme d'établissement de Paris-Dauphine. J.-P. Korolitski affirme avoir dit aux enseignants de Dauphine qu'il fallait un partenariat avec l'UAG.

Dans le même temps, une Licence Professionnelle dans le secteur des activités sociales avait été refusée à l'UAG, malgré nos interventions. Principal argument : l'insuffisance du

nombre de bacheliers ! Une autre LP, patrimoine-environnement-tourisme, n'a été renouvelée qu'après de multiples interventions.

Le SNESUP a interpellé le ministère sur la situation de l'UAG.

Ainsi, des supports d'ATER risquent de ne pas être pourvus : le rectorat de Guadeloupe refuse de détacher un PRAG de lettres doctorant; le ministère ne prend plus à sa charge les 40 % de « vie chère » pour les ATER sur support université, ce qui dissuade les doctorants de métropole de candidater sur ces postes... alors que c'était souvent eux qui les occupaient!

Et la misère est telle qu'en Lettres l'enseignement d'informatique ne peut quasiment pas se faire en présentiel : un enseignant explique le fonctionnement d'une plate-forme et répond aux courriels. Étranges conditions de travail pour des étudiants dont les difficultés scolaires et sociales avaient été exposées par l'UAG dans ses propositions d'habilitation.

Quand donc seront donnés à l'UAG les moyens de développer l'enseignement supérieur sur son territoire, notamment avec les personnels nécessaires? ●

Michelle Lauton



La pénurie désorganise la rentrée

Les réunions de rentrée laissent les collègues dans une grande inquiétude : faute de salles, environ un tiers des enseignements programmés ne pourront avoir lieu, tant sur le site Schumann à Aix, qu'à Saint-Charles à Marseille... Comment les étudiants prendront-ils cette situation?...

Les syndiqués se sont réunis et ont débattu de ces questions, de l'AERES, des élections au CTPU. L'intégration de l'IUFM à l'université dès la « première vague » mobilise également le SNESUP : une réunion commune des sections de l'IUFM et de l'université est prévue le 19 octobre. ●



(<http://www.rusf.org>)

BORDEAUX

Le Réseau éducation sans frontières 33 sur Bordeaux est très actif depuis bientôt un an, avec la participation plus ou moins régulière d'étudiants et d'enseignants du supérieur. Une réunion visant à créer un RUSF 33, commun aux quatre universités bordelaises, aura lieu en octobre.

Elle sera annoncée sur le site du SNESUP Bordeaux I, <http://www.snesup-bx1.apinc.org/>

Si vous êtes intéressés contactez : Marie-Line Chabanol @math.u-bordeaux1.fr ●

AIX-EN-PROVENCE

À la réunion de constitution, tous les syndicats étudiants étaient présents, à côté de l'intersyndicale du personnel SNESUP, UNSA, CGT-FERC.

Quelques idées échangées :

- établir des liens de travail avec les associations d'étudiants étrangers;
- avec les syndicats des sites marseillais;
- recensement auprès des secrétariats de scolarité des cas difficiles;
- aide et conseil à ces étudiants étrangers dans leurs démarches administratives pour les inscriptions à la fac... éventuellement permanences juridiques (contacts avec avocats de la LDH);
- une motion présentée au CA de l'université pour présenter les principes du RUSF. ● Gérard Amy

Rouen : Le RUSF vient de se constituer. Il rassemble étudiants, enseignants et personnels IATOS. Il est présent lors des inscriptions universitaires pour informer les étudiants.

À Lille, Dijon, Paris XIII... se constituent aussi de tels réseaux.



La rentrée dans la formation d'anglais

Cette année encore le responsable de la formation d'anglais de l'UNC impose une épreuve de « contrôle continu terminal » en fin de semestre aux étudiants assidus et... non assidus!

Ce qui veut dire qu'une épreuve du contrôle continu se déroule une fois les enseignements terminés et que la charge de travail du contrôle continu est aussi lourde en fin de semestre que celle des matières évaluées uniquement en examens. La notion « d'épreuve terminale de contrôle continu en fin de semestre » trouve sans doute son explication dans le fait que le responsable qui l'impose a opté, lui, pour l'examen sec de ses enseignements, TD compris...

À vrai dire, les seuls enseignants que cela gêne et le font savoir sont les syndiqués qui ont opté pour le contrôle continu.

Que disent les étudiants? Rien puisqu'ils ignorent même qu'ils ont droit à des délégués (pas d'élections de délégués d'étudiants depuis trois ans). ●

Sonia Lacabanne, secrétaire de la section de Nouvelle-Calédonie



La rentrée universitaire

La rentrée universitaire 2006-2007 est sous les feux de l'actualité.

Plusieurs dossiers sont en première ligne :

les conditions d'études, de vie et l'orientation des étudiants,

l'efficacité sociale des universités, leur financement et les droits d'inscription.

Le baccalauréat 2006 a été un grand cru mais le nombre de bacheliers généraux se tasse et progresse moins que ceux des séries technologiques et professionnelles.

L'éducation et la formation des jeunes vont être un enjeu

des élections présidentielles de l'année 2007.

Certains poussent d'ores et déjà leurs pions en appelant de leurs vœux une réforme de l'enseignement supérieur allant vers plus d'autonomie et de mise en concurrence des universités.

Que sont les bacheliers devenus ?

→ par François Bouillon

La rentrée universitaire s'analyse à travers des chiffres mais aussi à partir de l'état réel du système. Pèse aussi sur elle des débats où s'affrontent des visions antagonistes de l'accès au savoir. Celles qui le réservent à une élite ; celles qui veulent l'ouvrir au plus grand nombre.

La rentrée universitaire ce sont des chiffres, des difficultés, des débats sur l'avenir de l'enseignement supérieur. Les chiffres ce sont d'abord ceux des résultats à la dernière session du baccalauréat et les choix de poursuites d'études des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur. À la session de juin 2006 le taux de réussite global des candidats au baccalauréat franchit le seuil de 80 % avec 81,9 % d'admis, soit deux points de plus qu'en 2005. Il augmente dans les trois voies : +2,6 points dans les séries générales, +1,1 point dans la filière technologique et +1,7 point dans la filière professionnelle. 63,8 % d'une génération

▼
En cette rentrée,
l'offre de formation reste
quasi identique
▲

obtient le baccalauréat contre 62,1 % l'an dernier ; score encore éloigné de l'objectif des 80 %.

La grande nouveauté par rapport à l'année précédente c'est la légère diminution du nombre de bacheliers de la voie générale mais l'augmentation significative de la réussite dans les voies technologiques et professionnelles qui, elles, étaient en régression à la session 2005 du baccalauréat.

Naturellement, obtenir le baccalauréat ne veut pas dire, automatiquement, poursuivre des études dans l'enseignement supérieur notamment dans le champ universitaire. Toutefois dans la mesure où, d'une part, les effectifs des terminales générales et technologiques étaient en augmentation à la rentrée 2005-2006 et que, d'autre part, le cru 2006 du baccalauréat est supérieur au cru 2005, il est hautement probable que soit corroboré le scénario tendanciel de la Direction de l'évaluation et de la prospective prédisant une légère augmentation du nombre de nouveaux entrants dans le supérieur en 2006⁽¹⁾. Plus finement, pour cette rentrée 2006, la DEP prédit une faible augmentation des effectifs en L, des effectifs en baisse en M et en hausse en D ; avec inversion de la tendance pour ces deux derniers cursus à la rentrée 2007 ! Toujours dans le scénario ten-

danciel précité, les bacheliers technologiques seraient plus nombreux à s'inscrire en STS et il y aurait une progression des poursuites d'études en IUT et en CPGE. (2). Les premières données qui nous viennent des établissements vont dans ce sens notamment pour l'orientation plus importante en CPGE. Par contre, il semble que le contrecoup de la baisse des postes mis aux concours de recrutement des enseignants a toujours des effets sur la baisse des effectifs en IUFM. Bref, toutes choses égales par ailleurs et eu égard aux incertitudes concernant les poursuites d'études notamment pour les bacheliers technologiques et professionnels, la rentrée 2006 verra les effectifs de l'enseignement supérieur augmenter sensiblement. Pour autant, selon les filières de l'enseignement supérieur, des tendances négatives semblent déjà se confirmer notamment la poursuite de la désaffection pour les formations scientifiques universitaires (cf. ci-après les données émanant de Paris XIII, Toulouse...). Il semblerait aussi qu'émergent des variations dans l'orientation vers les filières STAPS ou LSHS ; variations induites soit par des politiques d'établissement (Nantes) ; soit par des hypothèses des étudiants sur les supposés débouchés des formations. En cette matière,

il y a des idées reçues qui pèsent comme la prétendue absence de débouchés de la filière STAPS par exemple ; présumé en grande partie invalidé par les études du CEREQ⁽³⁾. Mais présumé relayé à l'envi par le ministre en charge de l'Enseignement supérieur.

La misère perdue

Au total, par-delà les variations selon les champs disciplinaires, la demande de formation supérieure reste pressante. Or, en cette rentrée universitaire 2006 l'offre de formation reste quasi identique. L'état et la superficie des locaux, le faible recrutement supplémentaire d'enseignants-chercheurs, la mise en place de parcours diversifiés dans le LMD sans moyens nouveaux ne permettent aucune amélioration des conditions d'accueil et d'études. En particulier, l'état de misère chronique des universités perdure. Hormis les innovations portées par les équipes de formation, aucun moyen sérieux n'est donné pour mettre en place des dispositifs pédagogiques de lutte contre l'échec dès le cursus licence.

Livrant les résultats d'une enquête récente sur l'état d'esprit des étudiants, la mutuelle des étudiants, la LMDE, indiquait combien les conditions d'études, notamment l'organisation



© istockphoto/Ericsphotography

des horaires de cours, étaient perturbatrices. L'organisation pédagogique des cours n'est pas pensée en fonction de l'intérêt et des rythmes des étudiants. C'est un facteur supplémentaire d'échec qui s'ajoute à des conditions de vie des étudiants qui ne cessent de se dégrader pour un très grand nombre. Du côté de la politique universitaire du gouvernement rien n'est mis en œuvre pour redresser la barre. Annoncées dans la foulée de sa défaite sur le CPE les promesses du premier Ministre en cette matière lors de la mise en place de la commission Hetzel n'ont connu comme suite que l'augmentation de l'allocation d'installation logement (ALINE) pour seulement 80 000 étudiants!

Cette fragilité entretenue des universités laisse la porte ouverte à toutes les attaques et prises de position qui préconisent des mesures supposées radicales qui, pour le compte, seraient des remèdes pires que le mal. En cette rentrée, alors que de plus en plus de voix s'élèvent dans le pays pour réclamer une augmentation substantielle de



© Didier Chamma

la dépense d'éducation allouée par la collectivité nationale aux universités et pour des mesures de transformation raisonnées; d'autres voix venant de France ou d'outre-Atlantique prennent appui sur ces faiblesses entretenues pour préconiser des solutions libérales comme une autonomie concurrentielle des universités, un renforcement de leur « gouvernance », l'augmentation des droits

d'inscription, le recours à des financements privés... Dans le même ordre d'idées et faisant preuve d'une méconnaissance complète de l'évolution des universités, d'autres les mettent en accusation au motif d'un déficit de professionnalisation de leurs formations.

À des titres divers, toutes ces prises de position à caractère néolibéral, avoué ou honteux, ont un dénominateur commun: le creusement des inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur, la sélection des élites et la mise à mal de la logique de service public qui y préside.

Certes notre système d'enseignement supérieur « dual » – filière CPGE-Écoles, filière universitaire – est fortement ségrégatif; certes trop d'inégalités persistent au sein même des filières universitaires et certaines filières ne sont pas

Des mesures supposées radicales seraient des remèdes pires que le mal

en capacité de remplir leur rôle dans la démocratisation comme par exemple les IUT préemptés par les bacheliers généraux.

C'est pourquoi les universités ont besoin de mesures d'urgence tant matérielles que scientifiques et pédagogiques pour que la priorité accordée à la formation des jeunes et à la recherche soit inscrite dans les faits. C'est pourquoi aussi il faut résolument s'attaquer au dualisme de l'enseignement supérieur. C'est tout le sens du plan d'urgence que le SNESUP a rendu public à la fin du printemps 2006. ●

(1) DEP. Note d'information de septembre 2005.

(2) *Éducation & formations* n° 71. Juin 2005. Projections des effectifs des principales filières de l'enseignement supérieur de 2004 à 2013.

(3) 2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail. Notes emploi formation 21, enquête « Génération 2001 », CEREQ, mars 2006.

| LES TAUX D'INSCRIPTION IMMÉDIATE DES BACHELIERS DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | | | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Champ : France métropolitaine + DOM | | | | | | |
| | 1997 | 2000 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
| Bac général | | | | | | |
| Université hors IUT | 66,7 | 61,8 | 62,4 | 62,8 | 62,1 | 61,3 |
| IUT | 9,8 | 11,2 | 11,4 | 10,7 | 10,7 | 10,4 |
| CPGE | 13 | 12,6 | 13,6 | 13 | 13,6 | 13,3 |
| STS | 9 | 9 | 8,4 | 8 | 7,8 | 7,7 |
| Autres formations | 7,7 | 9,1 | 9,7 | 9,7 | 10,8 | 11,1 |
| <i>dont Bac S</i> | | | | | | |
| Université hors IUT | 62,5 | 57,1 | 58,2 | 58,2 | 58,2 | 57,7 |
| IUT | 13,2 | 14,6 | 14,6 | 14,6 | 13,6 | 13,2 |
| CPGE | 21 | 19,1 | 20,6 | 20,6 | 20,8 | 20 |
| STS | 7,2 | 7 | 6,7 | 6,7 | 6 | 5,9 |
| Autres formations | 8,4 | 10,1 | 10,4 | 10,4 | 11,3 | 11,4 |
| Bac technologique | | | | | | |
| Université hors IUT | 22 | 19,1 | 17,8 | 18,1 | 18,1 | 18,1 |
| IUT | 10,2 | 9,1 | 9,5 | 10 | 10,2 | 10,4 |
| CPGE | 0,9 | 1 | 1,1 | 1 | 1,1 | 1,1 |
| TS | 46,1 | 44,5 | 45,8 | 45,1 | 44,1 | 44 |
| Autres formations | 3 | 3,9 | 4,2 | 4,2 | 4,7 | 5 |
| Ensemble général et technologique | | | | | | |
| Université hors IUT | 51,7 | 46,4 | 46,6 | 47,3 | 46,5 | 46,5 |
| IUT | 9,9 | 10,5 | 10,7 | 10,4 | 10,5?? | 10,4 |
| CPGE | 8,9 | 8,4 | 9,1 | 8,9 | 20,6 | 9,1 |
| STS | 21,5 | 21,8 | 21,7 | 20,9 | 8,6 | 20,1 |
| Autres formations | 6,1 | 7,2 | 7,7 | 7,8 | | 9 |
| Bac professionnel | | | | | | |
| Université hors IUT | 6,8 | 6,4 | 6 | 6,3 | 6,4 | 5,9 |
| IUT | 0,8 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,8 |
| CPGE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| STS | 8,9 | 9,7 | 12,8 | 14,4 | 15,2 | 15,7 |
| Autres formations | 0,8 | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Ensemble tous bacs | | | | | | |
| Université hors IUT | 44,5 | 39,2 | 38,9 | 39,8 | 38,9 | 39,1 |
| IUT | 8,5 | 8,7 | 8,8 | 8,7 | 8,7 | 8,7 |
| CPGE | 7,5 | 6,9 | 7,4 | 7,3 | 7,4 | 7,4 |
| STS | 19,5 | 19,6 | 20 | 19,7 | 19,6 | 19,3 |
| Autres formations | 5,3 | 6 | 6,4 | 6,5 | 7,1 | 7,5 |

Source : Enquêtes de la DEPP (État de l'école 2006)

Paris XIII : la rentrée en licence dans le secteur sciences

→ par Marc Champesme, Université Paris XIII, Institut Galilée

Malgré plus de succès au bac, les effectifs des formations scientifiques continuent de baisser.

À Paris 13, le fait marquant de cette rentrée pour les formations scientifiques est la nouvelle baisse d'effectifs que nous enregistrons en première année de licence sciences (i.e. maths, info, physique, chimie), selon les prévisions du conseil de filière licence, elle serait de l'ordre de 20 % par rapport à l'an dernier, cette baisse étant principalement due à une chute des inscriptions des bacheliers 2006 et dans une moindre mesure à une diminution du nombre de redoublants. À noter aussi une baisse importante du nombre d'étudiants étrangers probablement due à un durcissement des procédures d'inscription et d'attribution des visas.

Au total, selon les prévisions, les effectifs L1 passeraient de 320 étudiants en 2005/2006 à 250 étudiants en 2006/2007. Si on examine l'évolution de la situation depuis 1999 on constate une hausse des effectifs L1 jusqu'en 2002 (où nous avons atteint un effectif de près de 500 étudiants en première année) et une baisse qui ne cesse de s'accroître depuis cette année 2002.

Depuis 2002 nous avons donc perdu 50 % des effectifs en L1 !

Cette année ce phénomène (et son importance) a un caractère paradoxal étant donné que le taux de succès aux bacs a augmenté pour tous les bacs et toutes les académies : pour l'académie de Créteil il y a eu, en



2006, 600 nouveaux bacheliers S de plus que l'an dernier? Il y a donc un gros boulot à faire pour stopper cette hémorragie. Pour l'instant, au niveau du conseil de filière licence, les actions entreprises visent principalement à améliorer l'encadrement des étudiants et à le faire savoir dans les lycées. Un seul chiffre pour montrer l'ampleur de la tâche : sur l'ensemble des nouveaux bacheliers 2006 du 93 seuls 35 se sont inscrits dans notre L1, étant donné qu'il y a 8 lycées sur le 93, cela fait à peu près 4 lycéens par lycée du 93. ●

Toulouse, université du Mirail

Questions à Carole Hoffmann, MCF en arts plastiques, section du Mirail.



© Didier Chamma

Comment s'est passée la rentrée à l'Université du Mirail?

Les examens se sont déroulés globalement sans problème. Malgré le blocage de l'université pendant le mouvement relatif au CPE, l'année va bien être validée sans que les étudiants ne soient pénalisés. Le dispositif qui a consisté à prolonger les cours en juin et à repousser les dates des examens a correctement fonctionné grâce à la participation et à l'investissement de tous les personnels.

Comment se profile l'année universitaire?

Nous sommes plutôt inquiets pour différentes raisons :

- il manque plus de 400 000 euros pour boucler l'année 2006 alors que 100 % des reliquats ont été récupérés, sans discussion

d'ailleurs, ni avec les composantes ni avec les organisations syndicales.

Il est a priori exclu de rogner sur les heures complémentaires qui représentent 43 % de la DGF, mais nous craignons que les budgets amortissements ainsi que patrimoine (mise aux normes, sécurité...) ne soient ponctionnés; la section syndicale s'y opposera.

Nous assumons par ailleurs politiquement l'intégration des 118 postes Sapin mais le ministère ne nous donne pas les moyens de l'assurer financièrement :

- à date anniversaire, les effectifs sont en diminution de -15% globalement, chez les primo entrants ainsi que dans certains masters et paradoxalement dans certaines formations professionnelles. Ce phénomène est-il la conséquence d'un creux dans la courbe démographique? Y a-t-il un manque

de lisibilité dans les formations suite à la mise en place du LMD?

Nous craignons la suppression de certaines options et de formations à faible effectif, et l'obligation pour les formations professionnelles de fonctionner avec des partenariats privés;

- la demande de postes pour l'année 2007 s'est faite dans le respect de la circulaire du ministère, priorité aux postes recherche pour les équipes classées A+ et A. Malgré les consignes de la direction du Mirail de redéploiement des postes à l'intérieur de l'université, nous craignons que la situation des équipes défavorisées ne s'aggrave et que le sous-encadrement de certaines composantes pédagogiques ne s'amplifie entravant par là même la recherche des enseignants-chercheurs.

Qu'en est-il des droits d'inscription des étudiants?

Pas d'augmentation au Mirail; au contraire, suite à une mobilisation de l'UNEF, le CA a voté la suppression de frais illégaux d'un peu plus de neuf euros. Heureuse décision, nous espérons cependant que le ministère prendra des mesures pour que les 200 000 ou 220 000 euros que représente cette suppression des frais n'alourdissent pas encore les difficultés financières de l'université. ●

Faut-il euthanasier les petites universités ?

→ Par Noël Bernard, MCF à l'université de Savoie

**L'Université de Savoie : 12 000 étudiants, 1 000 personnels titulaires
dont 400 enseignants-chercheurs, 23 laboratoires dont 10 UMR. Trop petite ?**

Lors du colloque de Poitiers en 2003, la taille mini d'une université avait été fixée par le ministre à 15 000 étudiants : « *et même si cela devait se solder par une diminution du nombre des universités, je n'y serais pas opposé* ». Alors que tous les politiques se gargarisent de la Société de la Connaissance, on voit paradoxalement se profiler le scénario souvent annoncé de mutation des petites universités en collèges universitaires.

Comme d'autres petites (Saint-Étienne, Perpignan...) l'Université de Savoie voit tomber un couperet en juillet : avis défavorable au maintien de son école doctorale. En mettant son veto sur les ED pluridisciplinaires, le ministère lance une course à l'adhésion des laboratoires dans les ED avoisinantes, à l'éclatement de l'établissement. Le Président met ses espoirs dans le maintien d'une petite ED regroupant quelques laboratoires sur des objectifs resserrés.

Déjà, étranglée au plan financier par les décentralisations synonymes de désengagement du ministère, l'université ne dispose pas



de réserves suffisantes au-delà de deux ans. Quant aux postes manquants, on a vu lors des demandes de cette année dépouiller les secteurs non rentables comme langues et lettres pour renforcer les créneaux porteurs et singulièrement la gestion, accompagnant la transformation d'une UFR de l'université en Institut dérogatoire.

Un travail de 20 ans avait abouti à bâtir une véritable université offrant aux étudiants savoyards un éventail de formations bien diversifié. Les étranglements successifs l'ont conduite ces dernières années à une fuite en avant dans la création de multiples enseignements « professionnalisants », licences pro, DU, MBA, souvent destinés à des publics différents de ses étudiants. Le déficit d'enseignants s'en trouvait aggravé au détriment de ses missions premières.

La nouvelle étape dans ce processus d'asphyxie pose la question suivante : récemment un pianiste célèbre a jeté son piano au fond du lac d'Annecy. Faut-il aussi y jeter une université? ●

Paris XII : conjuguer proximité et qualité

→ Par Gérard Lauton, MCF à l'Université Paris XII

**Concurrence, économie nuisent au choix rationnel des étudiants.
Des propositions alternatives sont nécessaires.**

Incertitudes sur les effectifs étudiants

En ce début d'année, les projections laissent entrevoir une stagnation voire une baisse dans certains cursus, notamment en sciences : incidence d'une situation sociale dégradée dans l'Est parisien? Ou bien effet de concurrence, avec la réouverture du guichet vers les CPGE voulue par de Robien, et l'attraction

des établissements de Paris centre auprès des bacheliers et des lauréats d'un L2? Pour ces derniers comme pour les nouveaux bacheliers, se pose d'emblée la question de l'éventail des intitulés de diplômes (L et M). C'est toute la politique restrictive de la DGES sur le LMD qui, en différé, accentue la polarisation sur l'Île de France comme dans d'autres régions, sans égard pour le nécessaire développement d'une offre de proximité pourtant incontestable sur le plan de la qualité. En particulier, la mise à l'index des IUP exigée par la DGES rend les spécialités invisibles. À trop « mutualiser » l'offre de formation, on la rend incolore et peu « attractive ».

Pressions ministérielles et combat syndical

Les ravages de la politique gouvernementale peuvent engendrer du découragement. Ainsi, parmi les enseignants-chercheurs éligibles à

un avancement de classe, bien peu font acte de candidature. Sur la recomposition du paysage universitaire, le gouvernement use de désinformation et de pressions intolérables via la DGES et son directeur plus zélé que jamais. Perplexes, les membres du CA ont découvert dès juillet grâce aux élus SNESUP le projet de décret AERES. La CPU s'étant mise au diapason, les présidents ont été priés d'accompagner les choix gouvernementaux. Écartant la motion contre le projet AERES, proposée le 18 septembre par le SNESUP (majoritaire au CA, minoritaire au CS), la présidente et des membres de l'exécutif se sont appuyés sur l'argumentaire ministériel. Selon des standards européens, une agence indépendante ne saurait comporter une représentation élue... Entre l'après-CPE et l'avant 2007, le gouvernement tente de passer en force. L'heure est à la résistance et à la formulation d'alternatives. ●



© Gérard Lauton

Clermont II : tendances contrastées

→ Par Jacques Guyot,
secrétaire académique

À Clermont II, conséquence des bons résultats au bac, on note une hausse sensible du nombre d'étudiants en psychologie mais aussi en sciences (+ 200), ce qui interrompt une baisse ayant commencé depuis une dizaine d'années.

En revanche – et c'est la suite logique des années creuses – des difficultés en masters scientifiques sont à prévoir bien que les ins-

criptions ne soient pas terminées. Les masters recherche peinent à se remplir : en biologie, plus de 80 candidatures avaient été reçues mais des cascades de démission et de forfait font que des sujets de recherche proposés par les labos ne seront sans doute pas pourvus. Où vont les étudiants démissionnaires? Dans un master recherche d'un autre établissement, dans un master Pro? On ne sait pas. ●



© Didier Chamma

IUFM Champagne-Ardenne : dans la perspective de l'intégration

→ Par Jean Demalander,
enseignant à l'IUFM

La rentrée 2006 appelle un certain nombre de remarques :

- Les perspectives d'intégration de l'IUFM dans l'URCA (Université Reims Champagne Ardenne) au 1^{er} janvier 2007 se précisent, alors même que le cahier des charges des formations n'est pas encore paru. La DGES⁽¹⁾ n'a encore donné aucun signe favorable à la promulgation d'un décret-cadre établissant, dans le cadre de cette intégration, les indispensables garanties (maîtrise des budgets, fléchage des moyens et des postes vers l'IUFM, représentation des personnels dans les conseils de l'Université, existence de commissions de recrutement mixtes). Le ministère semble vouloir passer en force,

tant l'échéancier paraît précipité avant l'examen au CNESER de novembre. Les interventions du SNESUP auprès de la direction de l'IUFM ont permis d'accélérer la mise en place d'une commission de suivi de l'intégration (interne). Le CSP du 5 octobre et le CA du 12 octobre devraient se révéler décisifs.

- Le CA de l'IUFM sera renouvelé en novembre 2006, afin que la continuité du service public soit assurée. Son existence pourrait être bien courte... Le SNESUP et la FSU auront à cœur de maintenir et renforcer leur représentativité.
- Liée à la réduction des postes, la diminution des effectifs stagiaires (-28% pour le pre-

mier degré et -23% dans le second degré) est préoccupante. Le nombre d'étudiants préparant les concours de recrutement du second degré reste globalement stable par rapport à la rentrée 2005, mais inférieur de 10 % à l'effectif de la rentrée 2004. Cependant l'IUFM accueille environ 80 PE1 de plus qu'à la rentrée 2004. L'assiduité des étudiants de première année s'est récemment révélée très inférieure à celle constatée il y a une dizaine d'années, effet probable de la détérioration des conditions de vie de ces étudiants. Rappel : lors de la création des IUFM une allocation annuelle de 70 000 francs permettait à nombre d'entre eux de se consacrer exclusivement à la préparation des concours.

- Le stage filé en responsabilité (SFR) des PE2, remplaçant les directeurs d'école à 4 classes 30 jours dans l'année, est mis en place dans l'urgence. Certains PE2 affectés dans tel département doivent effectuer leur SFR dans un autre, avec les problèmes de suivi, de déplacements et de frais induits.
- L'insuffisance des moyens attribués par le ministère corrélativement aux nouvelles exigences de celui-ci (mentions complémentaires aux concours du second degré, C2I2E2...) entraîne une baisse sensible des volumes de formation et conduit la direction à rétribuer de plus en plus chichement les co-animations : le nombre global d'heures décomptées dans les services des formateurs est de plus en plus confondu avec celui des heures dont ont bénéficié les étudiants, quel que soit le nombre d'intervenants.

Les formateurs de l'IUFM réclament une amélioration de leurs conditions de travail, dont la dégradation est régulière. ●

(1) Direction générale des enseignements supérieurs.
(2) Certificat informatique et Internet, niveau 2 enseignant.



© Istockphoto/Amanda Rohde

Université de Reims Champagne-Ardenne : entretien avec Gérard Mary, président

Comment se prépare la rentrée dans ton université tant au plan administratif qu'au plan pédagogique ?

Dans une université pluridisciplinaire comme celle de Reims Champagne-Ardenne, la rentrée des 21 500 étudiants s'étale sur un mois : du 4 septembre au 2 octobre.

Le caractère multisite de l'Université ne permet pas de prévoir un accueil coordonné des étudiants, ce que je regrette. Ainsi, dans la plupart des cas, l'étudiant(e) n'a pas conscience d'appartenir à une université. Ils sont en « fac de maths » ou en « fac d'histoire » (entités totalement fictives). La campagne d'inscription, quant à elle, s'organise dès les vacances de printemps et mobilise un nombre important de personnels. Enfin les étudiants étrangers bénéficient depuis trois ans d'un accueil spécifique dans le cadre du guichet unique mis en place en collaboration avec la Préfecture, le CROUS, la Ville de Reims et les autres établissements d'enseignement supérieur.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en cette rentrée ?

L'Université de Reims Champagne-Ardenne connaît depuis 2003 des difficultés majeures en matière de bâtiments notamment sur le site « Croix-Rouge » qui accueille plus de 8 000 étudiants du secteur SHS. Nous avons dû engager des travaux de grande ampleur pour la rénovation et la mise en sécurité des amphithéâtres. Nous avons dû installer 5 000 m² de bâtiments modulaires pour remplacer en urgence des bâtiments devenus inexploitable pour des raisons de sécurité. Nous avons élaboré, avec nos partenaires États et collectivités, un schéma directeur immobilier réaliste qui devrait servir de guide aux investissements à programmer dans les années à venir (dans le cadre du Contrat de projet État-Région).

Par ailleurs les difficultés budgétaires s'aggravent. L'attractivité des universités est conditionnée à leur modernisation. La réussite de l'étudiant passe par l'amélioration de l'accueil, par l'innovation pédagogique, par l'ouverture internationale. Personne ne peut croire que l'on puisse réussir cette nécessaire mutation à coût constant d'autant que le passage à la LOLF risque de se traduire par de nouveaux transferts de charges sur les établissements.

La question est de savoir à quelle hauteur ce pays est prêt à investir pour l'enseignement supérieur, c'est-à-dire pour son avenir.

L'Université, pour relever les défis de la région.



Comment se pose en Champagne-Ardenne la question de l'orientation et des débouchés des étudiants ?

La Champagne-Ardenne est une région qui souffre de certains handicaps socioculturels : un faible taux d'accès au bac ; des choix plutôt orientés vers les études courtes (DUT, BTS) ; un pourcentage d'emplois qualifiés dans la population parmi les plus bas de France et, pour ne rien arranger, une démographie en baisse.

Pour relever ces défis la région a besoin d'un enseignement supérieur de qualité qui la tire vers le haut. Les mots-clés sont ici attractivité, ambition, augmentation des qualifications.

Par rapport à cela, la question qui se pose, ici comme ailleurs mais sans doute encore plus qu'ailleurs, est d'augmenter le nombre d'étudiants et non de le réduire. En même temps, tout le monde gagnerait à une

meilleure orientation des étudiants à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Faut-il continuer à autoriser à redoubler en première année de médecine des étudiants qui n'ont strictement aucune chance de réussir au concours ou bien est-il préférable de leur proposer d'autres voies de réussite en meilleure adéquation avec leurs capacités ?

Je pense pour ma part qu'un dispositif d'orientation plus resserré, alimenté par des données objectives sur les taux de réussite et les débouchés professionnels doit être de nature à permettre, non pas de diminuer le nombre d'étudiants – ce n'est pas notre objectif bien au contraire – mais de les placer en meilleure situation de réussite, y compris, dans un certain nombre de cas, en les incitant à faire preuve de plus d'ambition. L'image de nos universités s'en trouverait améliorée. ●

| L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|----------------------|------------|
| France métropolitaine + DOM | | | | | | | | |
| | 1990-91 | 1995-96 | 2000-01 | 2004-05 | 2005-06 | Prévisions 2006-07 | Évolutions 2006/2005 | |
| | | | | | | | absolue | en % |
| Ensemble supérieur | 1 717 000 | 2 179 000 | 2 161 000 | 2 270 000 | 2 275 000 | 2 287 000 | 12 000 | 0,5 |
| Universités et assimilés (yc IUT) | 1 182 000 | 1 485 500 | 1 427 000 | 1 466 500 | 1 464 500 | 1 471 000 | 6 500 | 0,4 |
| % Universités et assimilés (yc IUT) | 68,9 | 68,2 | 66 | 64,6 | 64,4 | 64,3 | | |
| Université et assimilés (hors IUT) | 1 108 500 | 1 382 500 | 1 308 000 | 1 354 000 | 1 352 000 | 1 357 000 | 5 000 | 0,4 |
| dont cursus L | | | | 795 000 | 799 000 | 806 000 | 7 000 | 0,9 |
| dont cursus M | | | | 488 500 | 481 000 | 476 500 | - 4 500 | - 0,9 |
| dont cursus D | | | | 70 500 | 72 000 | 74 500 | 2 500 | 3,8 |
| IUT | 74 000 | 103 000 | 119 000 | 112 500 | 112 500 | 113 500 | 1 000 | 1 |
| Classes supérieures (public + privé) | 269 500 | 306 500 | 319 000 | 313 000 | 314 000 | 314 500 | 500 | 0,2 |
| STS et assimilés | 205 000 | 236 500 | 249 000 | 240 000 | 239 000 | 238 500 | - 500 | - 0,2 |
| CPGE | 64 500 | 70 000 | 70 000 | 73 000 | 75 000 | 76 000 | 1 500 | 1,9 |
| Autres formations | 265 000 | 387 000 | 415 000 | 490 500 | 497 000 | 501 500 | 4 500 | 0,9 |
| Ingénieurs (hors Universités) | 40 000 | 51 500 | 58 500 | 64 500 | 64 000 | 64 500 | 500 | 0,8 |
| Autres* | 225 000 | 335 500 | 356 500 | 426 000 | 433 000 | 437 000 | 4 000 | 0,9 |

* IUUFM, écoles de commerce et de gestion, paramédicales et sociales, d'architecture, artistiques...

Source : enquête de la DEPP

Le mal-être étudiant → par François Bouillon

L'enquête de la Mutuelle des étudiants (LMDE) sur le moral et l'état de santé des étudiants révèle un mal-être étudiant ayant une double origine : organisation pédagogique déficiente et précarité de la situation matérielle. Cette enquête invite à recommander des actions.

Paris dans la nasse de son échec sur le CPE, le premier ministre avait fait des promesses lors de l'installation de la commission Hetzel qui devaient trouver une traduction dans la préparation du budget 2007. À l'évidence, en l'état, ce budget n'en comporte aucune trace. Après les chiffres indiscutables rendus publics par l'UNEF sur la dégradation de la condition étudiante (cf. *Le SNESUP* n° 547), l'enquête de la Mutuelle des étudiants (LMDE) sur le moral et la santé des étudiants apporte des éléments inédits et préoccupants.

Cette enquête d'ampleur menée en 2005 révèle que si, dans l'ensemble les étudiants se portent bien, pour autant il y a un véritable « mal-être étudiant ». Trois chiffres en rendent compte : 71 % consomment de manière régulière de l'alcool ; 15 % ont eu des idées suicidaires pendant l'année ; 62 % considèrent que la société ne les aide pas à construire leur avenir. De surcroît, au plan de l'état de santé, un quart des étudiants ont renoncé à des soins faute de moyens financiers !

Au cœur des explications de ces difficultés l'enquête met l'accent sur les conditions d'études. Est particulièrement mis en relief le rôle négatif joué par les emplois du temps conçus d'abord en fonction de la disponibilité des salles et des professeurs. Par exemple, dans certains établissements le repas du midi est sauté pour suivre des cours. Sont ainsi niés les rythmes de vie des étudiants.

Naturellement, lorsqu'à ces conditions pédagogiques s'articule une situation sociale précaire voire à la nécessité de mener de front études et activité professionnelle, le cumul entraîne encore plus de stress.

DES MOYENS POUR LE MIEUX-ÊTRE

Une telle situation alerte. Rien que pour desserrer la contrainte pédagogique au niveau des premiers cycles, alléger les effectifs en TD, TP et CM, et rendre possible des emplois du temps équilibrés, le SNESUP a chiffré à 400 000m² la mise en

service de nouvelles superficies de locaux ; soit un coût de 500 millions d'euros à raison de 1 250 euros le m². À cet effort devrait s'ajouter celui de la construction de 900 000 m² supplémentaires de bibliothèques, soit un coût de 1,53 milliard. À cela devrait s'ajouter le recrutement d'au moins 3 000 nouveaux enseignants du supérieur pendant plusieurs années.

Mais cette action devrait être complétée par une amélioration de l'offre de santé en direction des étudiants. Michaël Delafosse, président de la

LMDE propose : « *revaloriser la Médecine préventive universitaire (MPU) et les structures d'accompagnement psychologique des étudiants* » et « *la création d'une nouvelle couverture sociale qui financerait 50 % de la complémentaire santé étudiante* ». Sa conviction étant qu'il faut mener de front l'action pour de meilleures conditions sanitaires et celle pour de meilleures conditions pédagogiques. Pour lui, ce sont les deux faces d'une même médaille.

À travers cette enquête est posé une fois de plus de manière cruciale l'investissement que consent la collectivité nationale pour ses étudiants. On sait qu'avec une dépense moyenne de 8 437 euros par étudiant la France est 5 % en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. La Suisse, les États-Unis et le Canada forment le trio de tête avec des dépenses qui dépassent la barre des 20 000 dollars (15 766 euros). Les

dépenses pour l'enseignement supérieur représentent 1,4 % du PIB français soit un taux égal à la moyenne des pays de l'OCDE. La Corée du Sud et les États-Unis consacrent respectivement 2,6 % et 2,9 % de leur PIB aux établissements de l'enseignement supérieur.

Ces chiffres sont extraits du rapport 2006 de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) intitulé « Regards sur l'éducation », qui est un vaste comparatif des systèmes en vigueur dans les pays membres et des résultats qu'ils génèrent.

En ce qui concerne l'aide aux étudiants, le rapport souligne que si la France a fait le choix de la quasi-gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur mais que contrairement aux pays nordiques, elle ne combine pas ces études gratuites avec un système d'aide aux étudiants avantageux. Les bourses ou allocations pour aider les étudiants à financer leurs frais de subsistance y sont peu développées et excluent notamment une bonne partie des classes moyennes à revenus modestes.

Ces comparaisons internationales mériteraient d'être complétées par des enquêtes similaires à celle de la LMDE pour voir si l'investissement supérieur de maints pays de l'OCDE contribue à plus de bonheur. À tout le moins, comme le disait l'humoriste britannique Spike Milligan : « *L'argent ne peut vous procurer le bonheur mais il peut vous apporter une forme de misère plus plaisante.* » En écho Alexandre Vialatte qui avait le sens de la formule ajoutait : « *L'argent ne fait pas le bonheur... surtout quand on en manque.* » ●



© istockphoto/Lolien

Les rythmes de vie des étudiants sont niés par les emplois du temps

L'éviction scandaleuse de Roland Goigoux

Tant par ses déclarations aberrantes sur la lecture que par sa décision d'exclure notre collègue de la formation à l'ESEN, le ministre de Robien s'attaque à la conception même du métier d'enseignant-chercheur.

C'est d'une gravité exceptionnelle : un ministre de la république, dans ses déclarations publiques, contrevient au code – le texte officiel – qu'il a lui-même promulgué. C'est ce que vient de faire à plusieurs reprises Gilles de Robien au sujet de l'apprentissage de la lecture. Dans le même mouvement, il accuse

Roland Goigoux, de cette infraction que ce dernier n'a, lui, jamais commise.

Les communautés éducatives et scientifiques sont révoltées. Elles manifestent leur réprobation. Des prises de position rassemblant largement sont rendues publiques. Le SNESUP est partie prenante de ces

actions et appelle à de nouvelles initiatives.

Sur cette difficile question de l'apprentissage de la lecture Roland Goigoux s'était exprimé sur le fond, avec d'autres chercheurs, dans le *Former des Maîtres* du 15 janvier 2006 (dossier lecture : « La parole aux chercheurs »). François Bouillon

APPRENTISSAGE DE LA LECTURE : LE MINISTRE CONTINUE À ENTREtenir LE TROUBLE DANS L'OPINION

(...) Une censure professionnelle s'exerce à l'encontre de Roland Goigoux, professeur des Universités en sciences de l'éducation et enseignant à l'IUFM d'Auvergne.

Cet universitaire vient d'être exclu de la formation des inspecteurs de l'Éducation nationale (...). On ne peut trouver dans les écrits de Roland Goigoux le moindre encouragement à ne pas appliquer les programmes sur l'apprentissage de la lecture modifiés en mars dernier. Le ministre lui reproche la publication d'un ouvrage récent (...) qui s'écarterait, non pas des programmes, mais du discours tenu par le ministre lui-même sur la lecture et dans lequel il préconise fortement l'utilisation des seules méthodes syllabiques au CP.

(...) L'actuelle décision ministérielle confirme l'émergence d'une pensée



© DR

officielle visant à faire taire les pensées critiques et à mettre au pas la recherche (...), c'est la formation des enseignants qui est menacée d'appauvrissement, et avec elle, à terme, la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Parce qu'il n'est pas dans la tra-

dition de l'enseignement public de confondre formation et conformation, les organisations signataires rappellent leur attachement au respect de la mission des enseignants-chercheurs, dont l'indépendance garantit la qualité scientifique. Les organisations signataires s'inquiètent de la propension du ministre à entretenir le trouble dans l'opinion sur l'apprentissage de la lecture. Elles réaffirment que l'intérêt des élèves ne réside pas dans une opposition démagogique entre parents et enseignants, mais dans une relation de coopération et de confiance mutuelle nourrie par le dialogue. **AGEEM, AFEF (Association française des enseignants de français), CRAP, ICEM, GFEN, OCCE, SGEN, SE-UNSA, UNSA-Éducation, SUP'Recherche, SIEN, FSU, SNUIPP, SNES, SNESup, SNPI.** ●

LE SNESUP ÉCRIT AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

Au nom d'une très large communauté scientifique et universitaire, il me revient de vous faire part de l'inquiétude et de l'indignation suscitées par vos propos tenus à l'encontre d'un de nos collègues enseignants-chercheurs, M. Roland Goigoux, professeur des universités à l'IUFM d'Auvergne, le qualifiant de « moniteur d'auto-école chauffard » au motif qu'il ne respecterait pas la lettre et l'esprit des programmes en vigueur. Ces propos sont injustes. L'image est déplorable.

Tant dans ses cours à l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN) que dans ses déclarations publiques, M. Roland Goigoux a exposé les fondements scientifiques des programmes en vigueur concernant l'apprentissage de la lecture, programmes qui recommandent de mener de front la lecture et l'écriture de mots entiers et leur décomposition en sons, lettres et syllabes. Cette complémentarité des deux voies de l'apprentissage faisant consensus dans la communauté éducative et scientifique.

Autant il est légitime que les services du ministère élaborent des programmes selon les procédures et évaluations les plus larges, autant la discussion scientifique et la confrontation de pratiques autour de ces orientations sont conformes à la mission des universitaires et, à notre sens, de plein droit y compris parmi les

formateurs. Pendant ces dix dernières années, Roland Goigoux a été mandaté par quatre directeurs successifs de l'ESEN pour assurer des conférences. Cette confiance lui avait été reconduite pour l'année 2006-2007.

Les propos d'un ministre y compris dans le cadre d'une polémique intellectuelle sont naturels ; la confrontation d'idées est au cœur de l'activité des universitaires. Cela devient par contre une quasi-menace sur les libertés académiques et intellectuelles quand le ministre de l'éducation intervient dans le champ scientifique. C'est une remise en cause profonde à la fois du métier d'enseignant comme métier de conception et d'une formation à ce métier innervé par la recherche permettant une réflexion critique. Cela réduit le rôle des inspecteurs à celui d'un contremaître chargé de surveiller l'exécution des tâches alors que leur autorité est fondée surtout sur leur rayonnement intellectuel et leur capacité à éclairer les choix pédagogiques des enseignants.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que votre intervention dans le débat se conjuguera à l'avenir aussi avec le respect de vos interlocuteurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre plus ferme attachement à nos missions intellectuelles de service public.

Jean Fabbri

L'Université en perspective

→ *entretien avec John Ward, responsable d'un pôle de formation de travail social, propos recueillis par Gérard Lauton*



Mieux connaître les métiers du travail social, les formations professionnelles qui y mènent, les centres qui y préparent sous l'égide de la profession, le rôle accru que l'Université pourrait jouer dans ce secteur : un acteur du travail social nous propose sous cet angle son regard critique.

Gérard Lauton : *Tu travailles dans le cadre d'un Institut régional de travail social. Peux-tu préciser ton parcours professionnel ainsi que les raisons qui motivent l'entrée dans ce secteur ?*

John Ward : J'ai exercé à l'origine comme assistant social pendant 10 ans en Angleterre puis en France, avant de devenir formateur en travail social puis responsable de formation dans ce domaine. On entre dans ce secteur le plus souvent par vocation pour être dans une relation d'aide. Disons aussi que les diplômés délivrés sont performants, et qu'il y a assez peu de chômage dans les métiers concernés.

G. L. : *Quel est le panorama de ces métiers et des formations correspondantes ?*

J. W. : Ce secteur professionnel, avec les formations qui y conduisent, est placé sous la tutelle du ministère de la Solidarité et des Affaires sociales. On peut identifier cinq métiers (ci-contre) auxquels mènent des formations de niveau III⁽¹⁾. Mais il y a d'autres métiers auxquels mènent des formations de niveaux IV et V, comme par exemple aide médico-sociale, auxiliaire de vie, moniteur d'éducateurs, etc. Ainsi que des formations supérieures, comme celles menant aux fonctions de direction de service social. Les formations au travail social constituent une véritable mosaïque. On en dénombre 37 allant du niveau V au niveau I. Elles sont dispensées dans des centres de formation de statut généralement associatif, agréés et subventionnés au nom de leur mission de service public⁽²⁾.

G. L. : *Si l'on considère l'élévation tendancielle des qualifications dans d'autres secteurs, le niveau III est-il pertinent pour la profession d'assistant social ?*

J. W. : Une importante revendication des assistants sociaux est d'être reconnus au niveau II, avec une formation portée à ce niveau et une validation des acquis professionnels de ceux qui exercent aujourd'hui. Cela n'a pas marché car l'État

refuse cette mise à niveau : il ne veut pas augmenter la rémunération de tous ces agents recrutés en catégorie B...

G. L. : *Un rapprochement avec l'Université n'irait-il pas de pair avec une telle revalorisation ?*

J. W. : Oui sans doute. Un tel rapprochement déjà incarné par des partenariats est intéressant à plus d'un titre : d'une part, il existe une recherche sur le travail social dans le domaine SHS. On a besoin de connaissances en cours de développement (socio, psycho, ethnologie...), qui justement viennent de gens formés à l'Université. Certes, la démarche des cur-

Depuis 20 ans se sont noués des partenariats entre universités et centres de formation

sus universitaires a longtemps eu un tour académique, mais elle évolue. De toute façon, le travail social doit s'ouvrir bien au-delà de simples techniques d'intervention. Notre secteur reste méfiant vis-à-vis de l'Éducation nationale, alors que celle-ci est présente dans divers jurys chargés de délivrer le diplôme d'État.

G. L. : *L'existence au sein de l'Université de formations du domaine social n'est-elle pas un facteur de rapprochement ?*

J. W. : Bien sûr, c'est à l'Université qu'existent le DUT « Carrières sociales », ainsi que diverses licences professionnelles dont l'intitulé touche à notre secteur. De même avec certains Masters, notamment sur des spécialités de management comme celles proposées par mon institut, la Fondation ITSRS⁽³⁾. Pour toutes ces raisons, se sont noués depuis vingt ans des partenariats entre universités et Centres de Formation. Au cours des années 90, certains ont eu l'idée de transférer tout ce potentiel de formation au travail social vers l'Université. Les centres

et la profession s'y sont opposés, par peur de la surqualification, du morcellement des diplômes, de la perte de spécificités. Mais le débat se poursuit en lien avec des implications concrètes. Ainsi les congrès sur la maltraitance des enfants s'organisent-ils à l'initiative d'universitaires sous l'égide de Paris X-Nanterre. De même, des départements de sciences de l'Éducation et de sciences sociales mutualisent des enseignements de maîtrise avec ceux du DSTS⁽⁴⁾ et dirigent des mémoires. C'est le cas par exemple à Paris XII où la fac de médecine avait en outre monté une formation d'assistants sociaux en psychiatrie.

G. L. : *Comment la revendication du SNESUP d'une intégration raisonnée et concertée à l'Université des divers secteurs de formations supérieures - dans le respect de leurs atouts spécifiques - peut-elle aboutir ?*

J. W. : Dans la quasi-totalité des pays européens, ces formations sociales sont partie prenante de l'Université. La France fait exception ; les financements des régions nous situent hors université. Pourtant, une intégration raisonnée irait de pair avec une revalorisation au niveau II des métiers où l'on recrute encore au niveau III. Ce nécessaire progrès sur études et carrières ne saurait être indéfiniment écarté. ●

(1) Nomenclature des formations professionnelles : niveaux V (CAP-BEP), IV (bac), III (bac +2), II (licence), et I (au-delà).

(2) Inscrite dans la loi sur la lutte contre l'exclusion de 1998.

(3) Institut de Travail Social et de Recherches Sociales

(4) Diplôme supérieur de travail social.

LES FORMATIONS DE NIVEAU III

- **Assistant social**
(environ 37 000 salariés)
- **Éducateur spécialisé**
(environ 45 000 salariés)
- **Éducateur de jeunes enfants (ÉJE)**
- **Animateur socio-culturel**
(jeunesse et sports)
- **Conseiller en éducation sociale et familiale.**

Yves Langevin

DIRECTEUR DE RECHERCHE EN ASTROPHYSIQUE,
PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CoNRS)

Élu SNCS dans la 178 Section du CoNRS, Yves Langevin préside en outre la CPCN (Conférence des présidents).

Quel rôle joue actuellement le CoNRS dans l'organisation de la recherche : prospective, évaluation des équipes, promotions ?

Le principal rôle concerne l'évaluation régulière des personnels (à intervalle de quatre et deux ans) et des unités (tous les quatre ans). En outre, on nous demande en ce moment même une contribution au plan stratégique du CNRS et une autre au rapport de conjoncture. Ces contributions serviront de base au travail des conseils de département puis du conseil scientifique (ces deux niveaux font également partie du CoNRS, au même titre que les sections).

Pour « Planète et Univers » (mon département), il y a un institut national (INSU) qui élabore sa propre prospective. La section 17 prépare une contribution, puis fait partie des invités (200 sur 1000 astrophysiciens tous corps confondus) du colloque de prospective de trois jours organisé tous les quatre ans.

Quelle est la charge de travail d'un membre du comité national ? Devient-il un expert ou reste-t-il un collègue ?

Elle est lourde, mais ce membre reste clairement un collègue. Pour un membre « ordinaire », il y a 17 jours de réunion par an, plus deux jours dans un comité d'évaluation. Pour la préparation des dossiers, il faut probablement doubler cette charge. S'ajoutent les courriels, coups de fil, demandes d'explications dans les couloirs des congrès. Total : 20% minimum du temps de travail (en considérant 200 jours au total dans l'année). Pour le président de la CPCN (je ne peux pas témoigner pour les autres présidents de sections), il faut rajouter les réunions de cette instance (trois à quatre par an), les bureaux (trois à quatre par an), les rencontres avec la direction, et cette année au moins 15 jours ont été consacrés à la préparation de la LOPR et de l'AERES (ministère, Assemblée, Sénat...). Comme je ne rapporte ni sur les entrants, ni sur les DR2, cela doit représenter de l'ordre de 30 % du temps de travail.

Il reste donc de 70 % à 80 % disponible pour la recherche et l'enseignement. Hasard du calendrier, des missions spatiales étant arrivées à Mars et à Saturne en même temps que moi à la section... ma production scientifique d'octobre 2004 à octobre 2006 a été de très loin la plus importante de ma carrière. C'est un concours de circonstances, mais il faut quand même trouver le temps de traiter les données et d'écrire les articles. Je dirige actuellement une thèse, et j'assume la coresponsabilité scientifique de deux expériences en préparation (présence indis-



pensable aux réunions), tout en étant impliqué dans 8 expériences déjà en cours sur les missions d'exploration du système solaire. Il vaut mieux être célibataire (c'est mon cas), mais les autres membres de la section 17 (dont certains sont jeunes et ont une vie de famille) gardent un excellent niveau d'activité scientifique comme en témoignent leurs rapports d'évalua-

L'AERES telle qu'elle est présentée a des défauts rédhibitoires

tion. L'élément clé du dispositif est la rotation rapide de la charge d'évaluation : un membre « simple » peut rester au plus huit ans consécutifs à la section, et le ou la président(e) est renouvelé(e) tous les quatre ans.

Quelles sont tes inquiétudes avec le projet de décret AERES ?

Mon point de vue repose sur les considérations suivantes :

1. Les États généraux ont recommandé une évaluation régulière de l'ensemble des acteurs de la recherche (unités ou équipes, personnes) et je suis d'accord avec cette recommandation.
2. De par son intitulé, le CoNRS (Comité national de la recherche scientifique, et non comité d'évaluation du CNRS) aurait pu avoir vocation à effectuer cette tâche, mais cela posait deux problèmes insurmontables :

- le CoNRS aurait été submergé par le nombre de dossiers (nous sommes 1000) et y aurait perdu des méthodes de travail qui donnent (relativement) satisfaction. Il aurait fallu se trans-

former en usine à gaz, comme en témoigne l'exemple de l'AERES...;

- les établissements autres que le CNRS perçoivent que, sans être dans le CNRS, le CoNRS lui est néanmoins lié (il n'y a qu'à voir où on se réunit et qui paye nos missions). Il faut une évaluation qui reconnaisse les spécificités, par exemple la recherche, mais aussi l'enseignement pour les EC, donc seul le CNU peut les évaluer avec un soutien local.

3. On ne peut pas affirmer 1 et 2 et rejeter le principe même d'une agence d'évaluation qui puisse prendre en charge les unités qui ne sont actuellement pas évaluées. J'y suis donc favorable.

4. L'AERES telle qu'elle est présentée a des défauts rédhibitoires :

- il s'agit d'une structure entièrement « top down » avec un fort risque de pilotage par le ministère, les priorités économiques... Le conseil et les sections sont intégralement constitués de nommés. Il n'y a donc aucune représentation directe de la communauté scientifique (et la représentativité indirecte est réduite à une portion très congrue);
- la transparence dans le processus d'élaboration des avis et notations sur les unités n'est pas assurée, alors que ce processus doit rester, à tous les stades, collégial et contradictoire;
- il y a un problème majeur concernant le lien entre évaluation des personnes et évaluation des unités. Comme nous évaluons lors de la même session unités et personnes, nous sommes bien placés pour affirmer l'importance du contexte « unité de recherche » dans l'appréciation du travail de recherche de chacun.

5. Il y a une élection présidentielle en juin 2007. L'hypothèse Sarkozy conduit à situer le combat sur l'existence même des organismes de recherche publique (voir article dans *Le Monde* du mois de mars), auquel cas le débat sur l'évaluation devient relativement secondaire. Je n'attends pas la Lune d'une autre hypothèse, mais les avis du CSRT, du CNESER et du CTP-MESR sont convergents, soulignant tous trois les défauts rédhibitoires que je viens de mentionner. On peut donc penser qu'il serait alors possible de réinjecter de la représentativité, selon une approche plus « bottom-up » du type « maison commune » et un lien plus fort entre évaluation des unités et évaluation des équipes. D'ici là, les évaluations de la vague B des unités associées au CNRS seront effectuées par le CoNRS (et éventuellement validées par les structures de l'AERES si elles en ont le temps) au printemps 2007. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

LOI DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Comment réprimer sans jamais prévenir

→ par Françoise Dumont, *Ligue des droits de l'homme*

Débatu à l'Assemblée nationale en novembre, le projet de loi sur la prévention de la délinquance confond prévention et répression. Le mineur est dorénavant perçu comme source de danger. Il importe d'intensifier la riposte.

Qui pourrait être suffisamment mal intentionné pour s'opposer à la prévention de la délinquance ? Personne bien sûr. Mais le problème avec ce texte, élaboré sans aucune concertation, c'est précisément que la prévention en est totalement absente. Sur le fond rien d'étonnant, puis que le ministre de l'Intérieur a décrété une fois pour toutes que désormais, plus on allait réprimer plus on allait prévenir... Un tel postulat dispense donc d'une quelconque réflexion sur les peines alternatives, sur l'insuffisance des moyens impartis à la justice des mineurs, sur l'échec scolaire... Et puis, de toute façon, si la délinquance ne diminue pas, c'est la faute des juges, martèle Nicolas Sarkozy, et tant pis si les chiffres, si les rapports, démentent cette affirmation !

En lui même, ce projet est composé de 51 articles, répartis en neuf chapitres, et il porte sur des domaines aussi variés que les atteintes aux biens et les troubles du voisinage, l'intégration républicaine avec la création d'un service citoyen volontaire auprès de la police, les violences conjugales, les conduites addictives, l'hospitalisation d'office... Dans ce foisonnement, seuls trois chapitres sont principalement à relier avec l'enfance. En ce qui concerne la justice des mineurs, de nouvelles dispositions accentuent le glissement amorcé par les lois Perben vers le droit commun des majeurs.

MISE SOUS SURVEILLANCE

Une des principales innovations contenues dans ce projet est aussi la place dévolue au maire, désormais pivot de la politique de « prévention ». À ce titre, les travailleurs sociaux, les personnels de

santé se verraient contraints de transmettre au maire les informations qu'ils possèdent sur les familles ou les individus avec lesquels ils sont en relation. On imagine vite dans quel climat de confiance le travail social pourrait désormais s'exercer ! Toujours dans le cadre du renforcement de ses pouvoirs, le maire pourra également procéder à « un rappel à l'ordre » et décider d'une hospitalisation d'office, sur simple avis médical (et non plus sur certificat médical). Par ailleurs, le texte met en place deux fichiers. L'un permettra au maire de recenser les personnes qui lui auront été signalées par les organismes chargés du versement des prestations familiales et par le recteur ou l'inspecteur d'académie. L'autre, créé sous l'autorité du ministre en charge de la santé, concernera les personnes hospitalisées d'office.

Ce texte vient d'être adopté par le sénat, qui a même proposé des dispositions qui le durcissent encore. Il sera débattu à

l'Assemblée en novembre (en première lecture) et ensuite fin janvier.

Il a déjà suscité de nombreuses réactions d'hostilité de la part de certains professionnels, la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) et la CNIL ont émis des avis plus que réservés. Depuis trois ans, le CNU (Collectif national unitaire, dont plusieurs syndicats de la FSU et

la LDH sont membres) essaie de sensibiliser l'opinion. Aujourd'hui, la riposte s'organise et d'autres organisations comme la CSF s'engagent dans l'action. Pourtant, la bataille de l'opinion risque d'être difficile à un moment où le thème de l'insécurité publique tend une fois de plus à être instrumentalisé. À nous de montrer que derrière ce projet se dessine un véritable projet de société, où le mineur n'est plus en danger mais source de danger, où les familles ne sont plus appréhendées au regard de leurs potentialités mais du risque qu'elles représentent pour la société. ●



Climat de confiance pour prévention efficace !...

Derrière ce projet se dessine un véritable projet de société, où le mineur n'est plus en danger mais source de danger.



©DR

La fausse monnaie du "dialogue social"

→ par Pierre Duhaucourt, membre du CES au titre de la FSU

Les salariés d'une entreprise se voyant imposer une règle moins favorable que celle de leur branche ; des accords « majoritaires » validés par des syndicats... minoritaires : décryptage.

La tentative avortée d'imposer le CPE est un exemple caricatural des carences du « dialogue social » dans notre pays. D. Villepin décide une modification fondamentale du droit du travail et invente une nouvelle forme de précarité (s'ajoutant à l'innovation déjà introduite avec le Contrat nouvelle embauche), et l'intègre dans un projet de loi sur « l'égalité des chances », sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Il a fallu des millions de manifestants pour rappeler qu'un gouvernement ne pouvait pas décider du sort des salariés sans associer débat politique et dialogue social.

Il est intéressant de rappeler que la loi Fillon du 4 mai 2004, traduisant en termes législatifs l'accord interprofessionnel sur la formation continue, mais portant également sur le dialogue social, avait posé dans son exposé des motifs le principe « de renvoyer à la négociation collective interprofessionnelle toute réforme de nature législative relative au droit du travail ». La proposition récente de J. Chirac de relancer le dialogue social en faisant précéder toute réforme du droit du travail par une négociation ne revient donc qu'à promettre que – contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier – ce principe serait respecté. La loi Fillon précitée ne faisait pas qu'avancer ce principe elle prétendait également faire avancer dans les faits la mise en œuvre « d'accords majoritaires ». Comme nous l'avons souligné à l'époque, c'était au prix d'un recul considérable (voir bulletin n° 492 du 29 octobre 2003), en remettant en cause le « principe de faveur » qui fondait l'« ordre public social » en France, selon lequel un accord ne peut poser pour les travailleurs que des règles plus favorables que celles qui sont fixées par des textes de rang supérieur dans la « hiérarchie des normes » (la loi primant sur l'accord interprofessionnel, puis de

branche, puis la convention d'entreprise). En outre, cette loi donnait la primauté aux majorités d'opposition par rapport aux accords majoritaires.

Un débat est en principe actuellement engagé sur une réforme du dialogue social, et deux rapports ont été commandés pour le préparer : le rapport Chertier « Pour une modernisation du dialogue social », et le rapport Hadas-Label

sur « la représentativité et le financement des organisations syndicales ». Le Conseil économique et social doit formuler un avis sur ces rapports en novembre, et le gouvernement a affiché son intention de faire des propositions sans tarder. Mais sans attendre, il prétend mettre en œuvre de nouvelles procédures de dialogue social, en dissociant d'ailleurs le secteur public et le secteur privé.

Le débat doit porter sur des questions majeures : le rôle respectif de la loi et du contrat ou de l'accord, l'accent mis sur les accords majoritaires ou les majorités d'opposition. Mais une question pré-

lable est celle de la représentativité pour déterminer qui sont les interlocuteurs et quelles sont les conditions de validité d'un éventuel accord.

Actuellement, la FSU n'est considérée comme représentative qu'au seul niveau de la fonction publique. Mais, dans les négociations qui ont lieu dans ce secteur, les seuls cas de figure qui se sont produits jusqu'à présent – par exemple dans le domaine salarial – sont les suivants. Soit, le gouvernement ne parvient à faire accepter ses propositions par aucune organisation, et il passe en force. Soit, il obtient l'aval de quelques signataires, et cela lui suffit pour déclarer qu'il y a accord, même si le nombre de signataires est minoritaire (par exemple trois sur les sept considérées comme représentatives). Soit enfin, il déclare l'accord « majoritaire » sous prétexte que le nombre est majoritaire (par exemple, s'il y a quatre signataires, même si les non-signataires – par exemple FSU, CGT, FO – représentent la majorité des fonctionnaires). Et dans ces deux derniers cas, les non-signataires sont exclus du « suivi » de l'accord.

Mais la FSU n'est pas reconnue comme représentative pour les questions « natio- ▶

▼
Une question préalable
est celle
de la représentativité
▲



Concertation, négociations : maîtres-mots de la réforme, mais quels interlocuteurs ?



© DR

Prendre en compte la réalité des syndicats...

► nales », qu'il s'agisse de problèmes relatifs au droit du travail, ou qu'il s'agisse de questions concernant l'ensemble des salariés : c'est ainsi qu'elle n'avait été conviée que de façon marginale à la concertation sur la réforme des retraites (essentiellement dans le cadre du dialogue spécifique au régime des fonctionnaires) et avait été exclue des discussions officielles sur la réforme de l'assurance-maladie. C'est qu'elle ne fait pas partie des « cinq grands » (CGT, CFDT, FO, CFSC, CFE-CGC) bénéficiant du privilège accordé par un arrêté du 31 mars 1966, qui détermine les bénéficiaires de la « présomption irréfragable » de représentativité, en figeant la situation héritée au lendemain de la dernière guerre mondiale. Cette réglementation, qui accorde le monopole de la représentation à des organisations dont la représentativité est très inégale, conditionne dans les faits le « dialogue social » et même les relations qu'établissent entre elles les organisations syndicales. C'est ainsi que l'an dernier durant la lutte contre le CPE, les interlocuteurs « syndicaux » étaient les cinq grands précités, et ce n'est que la réalité des 12 (incluant FSU, UNSA et Solidaires, plus les organisations lycéennes et étudiantes). La FSU demande donc une révision radicale de ces règles, en se fondant sur la représentativité réelle – appréciée par les résultats électoraux –, en cessant d'exclure la fonction publique du champ des négociations générales, et de mettre en œuvre le principe d'accords réellement majoritaires. ●

MOUVEMENT SOCIAL

Quand ATTAC tique...

→ par Jean Malifaud

Membre fondateur de l'association ATTAC aux côtés d'autres organisations, le SNESUP reste un acteur impliqué dans le mouvement altermondialiste. À ce titre, il est attentif aux débats qui traversent cette organisation.



Lors de l'élection au conseil d'administration d'ATTAC, la liste du président sortant, Jacques Nikonoff, ne l'a emporté que par la « grâce » d'une fraude électorale aujourd'hui avérée ! Un coup terrible pour l'association, qui affecte aussi l'ensemble du mouvement social... Cela a provoqué une « fracture éthique » dans l'association dont le climat interne était déjà lourd. ATTAC a donc besoin d'un sursaut moral, tout autant que politique, à l'occasion des nouvelles élections prévues en décembre. Pour l'essentiel, les divergences ont trait à la nature de l'association. ATTAC est une construction originale, associant des « membres fondateurs » – syndicats, mouvements féministes, écologistes, anticolonialistes, les « sans », etc. – et un conseil scientifique à des comités locaux qui ont regroupé des milliers d'adhérents. Que la place de ces adhérents individuels devienne prépondérante ne pose évidemment pas problème si les équilibres qui ont fait d'ATTAC une « association d'éducation populaire tournée vers l'action » sont préservés. C'est ce que veut

maintenir le « collège des fondateurs », dont l'ensemble de la composante syndicale : « La force d'ATTAC, c'est la synergie entre toutes ses composantes... un lieu de convergence où s'élaborent des stratégies singulières qui dépassent celles de ses composantes ». Cette conception est rejetée par Bernard Cassen, Jacques Nikonoff et leurs amis qui réfutent le terme de lieu de convergences et veulent une organisation d'adhérents individuels, ce qui pour les fondateurs « ouvrirait la porte à la transformation progressive de l'association en parti ». Ce débat sur l'identité politique d'ATTAC renvoie à des questions stratégiques sur le mouvement altermondialiste. Un mouvement riche de sa diversité dont ATTAC peut être un élément fédérateur ou un « corps informe » dont ATTAC doit à tout prix se distinguer ? Ce débat s'est cristallisé au moment de la campagne contre le TCE sur la participation (ou non) d'ATTAC aux collectifs unitaires. La crise a déjà fait des dégâts importants. Sera-t-elle surmontée ? C'est le pari qu'il faut faire... ●

HOMMAGE À PIERRE VIDAL-NAQUET



Une journée de témoignages le vendredi 10 novembre (de 9 h 30 à 19 h 30) au grand auditorium de la BNF.

Organisée conjointement par la BNF, la Ligue des droits de l'homme, l'EHESS, les Éditions La Découverte et le collectif « Trop, c'est trop ! » (avec le soutien de la revue Esprit, France-Culture, Le Monde diplomatique, l'Association Castoriadis et les Éditions de Minuit), cette journée évoquera la mémoire de ce grand historien qui a marqué les esprits par son approche novatrice de la Grèce antique, son engagement d'intellectuel dreyfusard et sa vision critique de questions contemporaines.

Avec (sous réserve) la participation de nombreux témoins, dont : François Gèze, François Hartog, Stéphane Hessel, Jean-Noël Jeanneney, Claude Lefort, Charles Malamoud, Gilles Manceron, François Maspero, Ariane Mnouchkine, Claude Mossé, Elias Sanbar, Alain Schnapp, Abraham Ségal, Leïla Shahid, Paul Thibaud, Jean-Pierre Vernant, Geneviève Vidal-Naquet.

Le programme détaillé de cette journée (ainsi que les modalités d'inscription pour y assister) sera communiqué ultérieurement. ●

(1) Voir Le Snesup n° 547, l'hommage de Jean-Pierre Kahane.



COURRIER DES LECTEURS

Corinne Castela
IUFM de Rouen

Dans le dernier numéro du journal du SNEUSP, le président de la 26^e section du CNU se félicitait de la qualité de la formation en mathématiques dispensée en France à l'occasion de l'attribution de la médaille Field à un français. Mais subrepticement, au détour d'une phrase il fait mention des protestations sur la qualité de l'enseignement scientifique à tous les niveaux. Il qualifie ces protestations de légitimes (je cite seulement de mémoire). Or le mouvement mené par certains académiciens et mathématiciens de renom ne peut être pris comme argent comptant. On retrouve ces personnes dans le même mouvement que Rachel Boutonnet par exemple. Les attaques contre l'état de l'enseignement des mathématiques peuvent être rapprochées de celles qui portent sur l'apprentissage de la lecture. Le SNESUP ne peut pas laisser croire qu'il se situe sur la même position que ce collègue et plus généralement que certains mouvements bien vus des médias. Or on ne sait pas par la mise en forme comment est situé le collègue par rapport au SNESUP.

Claude Seureau
Paris

Chers camarades, chers collègues,
Comme moi vous devez être scandalisés par la manière dont sont traitées, plutôt maltraités, les familles du gymnase de Cachan. Les médias hier soir et aujourd'hui encore nous le montrent. C'est une honte pour notre pays, ses dirigeants actuels et plus spécialement le Ministre de l'Intérieur.

En tant qu'universitaires et intellectuels soucieux du respect des valeurs de la République, de celles que nous portons dans notre activité professionnelle, et tout simplement de valeurs humaines universelles, nous ne pouvons rester insensibles et immobiles.

Je vous demande d'intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, du Ministre de l'Intérieur pour que cessent les provocations et les humiliations, pour que soient trouvés très rapidement les moyens de répondre aux attentes légitimes de ces familles, pour que cessent les reconduites à la frontière. Vous pouvez aussi intervenir auprès de vos parlementaires, de vos élus locaux. Enfin, pour celles et ceux qui le peuvent, je vous demande de vous rendre au gymnase de Cachan pour témoigner de votre solidarité, en particulier pour les grévistes de la faim.

Dans l'immédiat, je souhaite une prise de position publique et vigoureuse du SNESUP et de sa Fédération la FSU.

INSTITUT DE RECHERCHE DE LA FSU

Colloque « Naissance de la FSU »

L'Institut de Recherche de la FSU organise les 14 et 15 décembre 2006 un colloque « Naissance de la FSU Témoignages et questionnements ». Un appel à contribution est lancé. Ayant une double visée de compréhension scientifique et de sauvegarde de la mémoire, ce colloque est organisé par un comité de parrainage, avec des syndicalistes de la FSU, des représentants de ses syndicats et des chercheurs.

1. La première journée sera consacrée à 4 grandes thématiques :

- les évolutions de la démographie enseignante ;
- les conflits et alliances au sein de la FEN ;
- la question corporation ;

- les problèmes pédagogiques.
- 2. La seconde journée sera structurée autour de deux tables rondes :
 - la scission de la FEN en 1992 et la construction de la FSU
 - la création de la FSU vue de l'extérieur dans le mouvement syndical français et européen.

Un appel à contributions est lancé dans deux directions : des chercheurs qui travaillent actuellement sur le sujet et des militants susceptibles d'éclairer telle ou telle dimension de l'événement. Nous comptons sur vous pour nous les faire parvenir avant le 30 novembre (30 000 signes maximum).

Contact : francois.bouillon@institut.fsu.fr

CONGRÈS DE LA FSU

Comme tous les 3 ans, la FSU va tenir son congrès. Cette année il aura lieu à Marseille du 29 janvier au 2 février 2007. Les adhérents sont appelés à se prononcer sur les textes d'orientation. C'est dans les sections SNESUP que ce vote doit être organisé, du 6 au 24 novembre

2006. Les textes seront publiés dans la revue *POUR*. Le SNESUP est présent au congrès par une délégation nombreuse, les camarades intéressés à y participer peuvent se faire connaître auprès de la direction nationale et libérer leur semaine ! Contact : sg@snesup.fr

CULTURE

Rouges maquis de France et d'Espagne

sous la direction de Jean Ortiz

En France, l'engagement des guérilleros antifascistes espagnols dans la Résistance fut longtemps sous-estimé, marginalisé, voire récupéré.

En Espagne, le combat des « maquis » de l'après-guerre civile fut, jusqu'aux années 1990, « silencieux », enterré, réduit au statut de mémoire populaire clandestine. L'histoire des guérilleros en France, comme le montre l'ouvrage coordonné par Jean Ortiz, ne peut être dissociée de celle des guérilleros en Espagne. Le PCE, principal artisan de cette stratégie de double front, la concevait comme un même fil rouge des deux côtés des Pyrénées.

L'engagement des Espagnols dans la Résistance en France (environ 10 000 combattants républicains) fut proportionnellement bien plus important que celui des Français.

En Espagne, dans des conditions terriblement adverses, près de 6 000 guérilleros prirent le maquis, certains jusqu'aux années 1950. Longtemps considérés comme des « bandoleros » (bandits), ils ne seront réhabilités par le congrès des députés que le 16 mai 2001. La « transition » post-franquiste, au nom du « pacte de l'oubli », oublia ces combattants irréductibles qui refusèrent d'abdiquer. ●

